



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2015
2. Présentation des résultats de l'enquête sur la mobilité douce
3. Divers

*

Présents : M. Frank Arndt (remplaçant M. Yves Cruchten), M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf (remplaçant M. Marc Lies), M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Laurent Zeimet (remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval),

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Christophe Reuter, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Charles Margue, directeur d'études auprès de TNS-Ilres

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Engel, M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2015 est approuvé.

2. Présentation des résultats de l'enquête sur la mobilité douce

En guise d'introduction, Monsieur le Ministre rappelle que la stratégie globale pour une mobilité durable (« MODU ») prévoit qu'à l'horizon 2020, 25% des déplacements quotidiens se feront par le biais de la mobilité douce. De l'avis de Monsieur le Ministre, cet objectif ambitieux est réalisable, si des moyens adéquats sont mis en œuvre pour ce faire. Dans ce contexte, outre le vote prochain du projet de loi relatif au réseau cyclable national et aux raccordements de ce réseau vers les réseaux cyclables communaux (*doc. parl. 6600*), la mise en place d'une équipe ministérielle idoine et la création d'une division de la mobilité écologique au sein de l'Administration des ponts et chaussées, Monsieur le Ministre a décidé de faire réaliser une enquête concernant le comportement des résidents et des frontaliers par rapport à la mobilité douce et leur évaluation des infrastructures y relatives.

Les résultats de cette étude, dont les détails exhaustifs sont repris dans le document PowerPoint annexé au présent procès-verbal, sont présentés aux membres de la Commission du Développement durable. De l'échange de vues subséquent, il peut être retenu ce qui suit :

- suite à une question afférente, il est précisé que l'échantillon de personnes sondées est représentatif, tant au niveau des différentes zones géographiques du pays qu'au niveau des types de localités (milieu urbain et milieu rural) ;
- la page 15 de la présentation renseigne sur le fait que seule une minorité des adultes interrogés (42%) connaissent, au sein de leur commune de résidence, un endroit où se retrouver quotidiennement ou quasi-quotidiennement pour se détendre et pour socialiser. De l'avis de plusieurs intervenants, ce résultat est la preuve de l'individualisation grandissante de notre société, mais également de l'urbanisation et de la façon dont ont été conçues, construites et gérées les localités au cours des trente dernières années ;
- de l'avis de Monsieur le Ministre, la conclusion que l'on peut tirer de cette étude est qu'il existe un potentiel de réduction de trafic routier par le biais de l'augmentation de la mobilité douce. Si les infrastructures nécessaires, par ailleurs peu coûteuses, sont mises en place, le nombre de cyclistes et de piétons pourrait devenir beaucoup plus important ;
- au regard de l'importance de sécuriser les chemins empruntés par les écoliers, ainsi que les alentours directs des écoles, il serait, de l'avis d'un membre de la commission parlementaire, de rigueur de régler cette problématique au niveau national, dans le cadre d'une action concertée entre l'Etat et le SYVICOL et de discuter des divers types de mesures d'apaisement de la circulation ;
- Monsieur le Ministre informe que, dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, il a récemment consulté le SYVICOL afin de connaître son avis sur l'instauration de nouvelles dispositions relatives à la mise en place de zones 30 km/h ou encore de *shared space* (concept de planification de la circulation visant à mettre fin à la ségrégation entre les différents modes de transport). Lorsque le SYVICOL aura émis un avis en la matière, une brochure sera confectionnée à l'attention des communes, afin de les informer de ces nouvelles dispositions. A la demande de plusieurs membres de la Commission, ces nouvelles dispositions seront alors présentées lors d'une réunion à la Chambre des Députés ;

- les systèmes de location de vélos communs à plusieurs localités, à l'instar de l'initiative de plusieurs communes situées dans le sud du pays, devraient être encouragés. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre informe qu'il a récemment fait réaliser une enquête sur le système de location de vélos et sur l'offre d'emplacements de parkings pour vélos, l'analyse se basant sur les réalités économiques d'un tel système. Cette étude et ses résultats seront présentés à la Commission dans les meilleurs délais ;
- la cohabitation piétons-cyclistes sur les trottoirs n'est pas toujours évidente. En principe, les cyclistes doivent rouler sur la chaussée, et si possible dans des aménagements réalisés pour eux. Les piétons devraient avoir leurs espaces réservés sur le domaine public : trottoirs, zones piétonnes,... Mais dans la pratique, faute d'aménagements adéquats, les cyclistes empiètent parfois sur le territoire des piétons. Monsieur le Ministre est d'avis qu'il faut réfléchir aux conditions d'une cohabitation réussie entre ces deux groupes d'usagers, en prenant en compte au mieux les besoins spécifiques de chacun, et en gérant et prévenant les conflits. Dans certains cas, si les dimensions le permettent, un partage du trottoir peut être envisagé, en s'assurant cependant la présence de panneaux de signalisation clairs et la séparation nette de l'espace dédié aux uns et aux autres ;
- le système de feu de signalisation, couplé à un radar situé quelques centaines de mètres en amont et qui passe au rouge durant une dizaine de secondes lorsque le conducteur du véhicule dépasse la vitesse autorisée, est un système que Monsieur le Ministre n'entend pas mettre en place au Luxembourg. Il rappelle en effet que l'unique rôle d'un feu de signalisation est de gérer les flux de circulation ;
- afin de favoriser la mobilité douce parmi les touristes visitant le pays, il conviendrait, de l'avis d'un membre de la Commission, de s'inspirer de modèles étrangers dans lesquels une signalisation *ad hoc* est mise en place pour informer les visiteurs sur les distances entre un endroit donné et, par exemple, le prochain arrêt de bus, la gare ou les points d'attraction d'une localité ;
- le projet de règlement grand-ducal qui portera exécution de la future loi relative au réseau cyclable national définit les gabarits minimaux à respecter pour la réalisation des futures pistes du réseau national ; il prévoit également qu'il peut être dérogé, dans des cas exceptionnels dûment motivés, aux gabarits minimaux définis dans le texte ;
- au cours de l'année 2015, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures entend se mettre en contact avec toutes les communes du pays afin d'identifier les problèmes concrets liés aux infrastructures de mobilité douce sur leur territoire et, dans la mesure du possible, tenter d'y remédier ;
- une réflexion sur l'homogénéisation et la simplification de la signalisation routière, notamment aux carrefours, est actuellement en cours.

Luxembourg, le 2 février 2015

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché

Enquête Mobilité douce 2014
Résidents et travailleurs frontaliers
Ministère du Développement durable et des infrastructures



Enquête Mobilité douce 2014
Sondage réalisé en septembre 2014

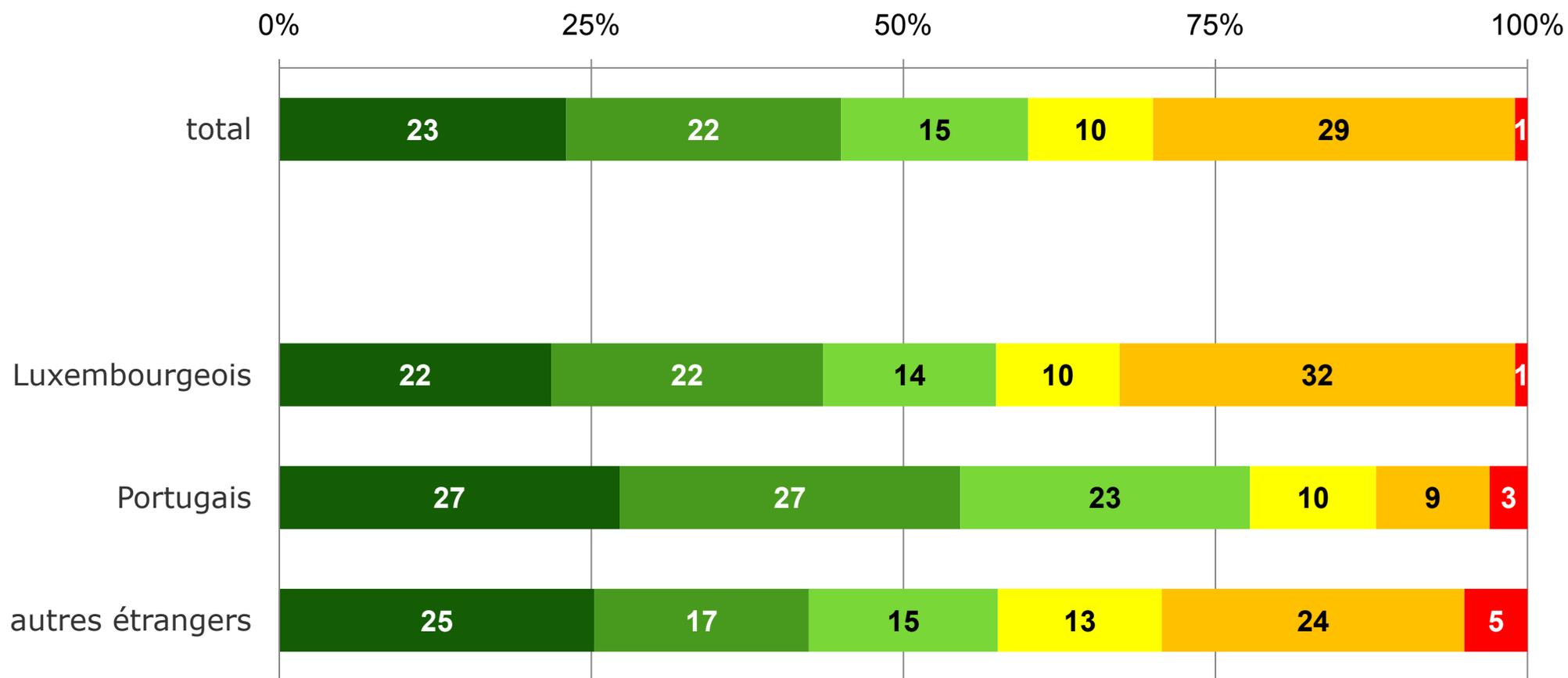
© TNS Janvier 2015

04-14 223 MD

Dernière utilisation du vélo : Total des résidents et par nationalité

Base : Résidents âgés de 6 ans et plus (n = 1024)

- semaine dernière
- mois dernier
- au cours des 12 derniers mois
- au cours des 3 dernières années
- plus roulé depuis plus de 3 ans
- jamais roulé à vélo



Q5



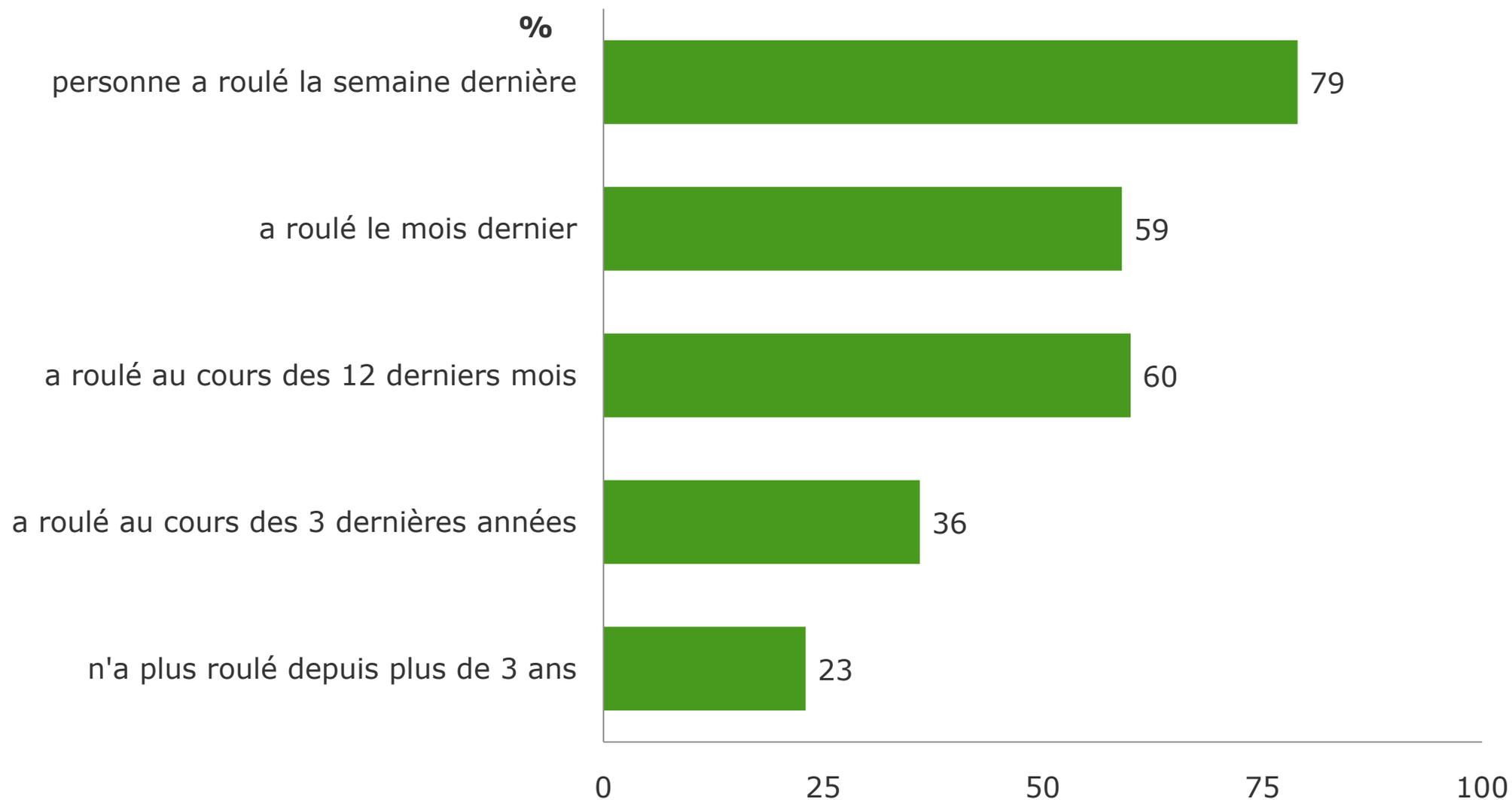
Enquête Mobilité douce 2014
Sondage réalisé en septembre 2014

© TNS Janvier 2015

04-14 223 MD

Envie de rouler davantage à vélo

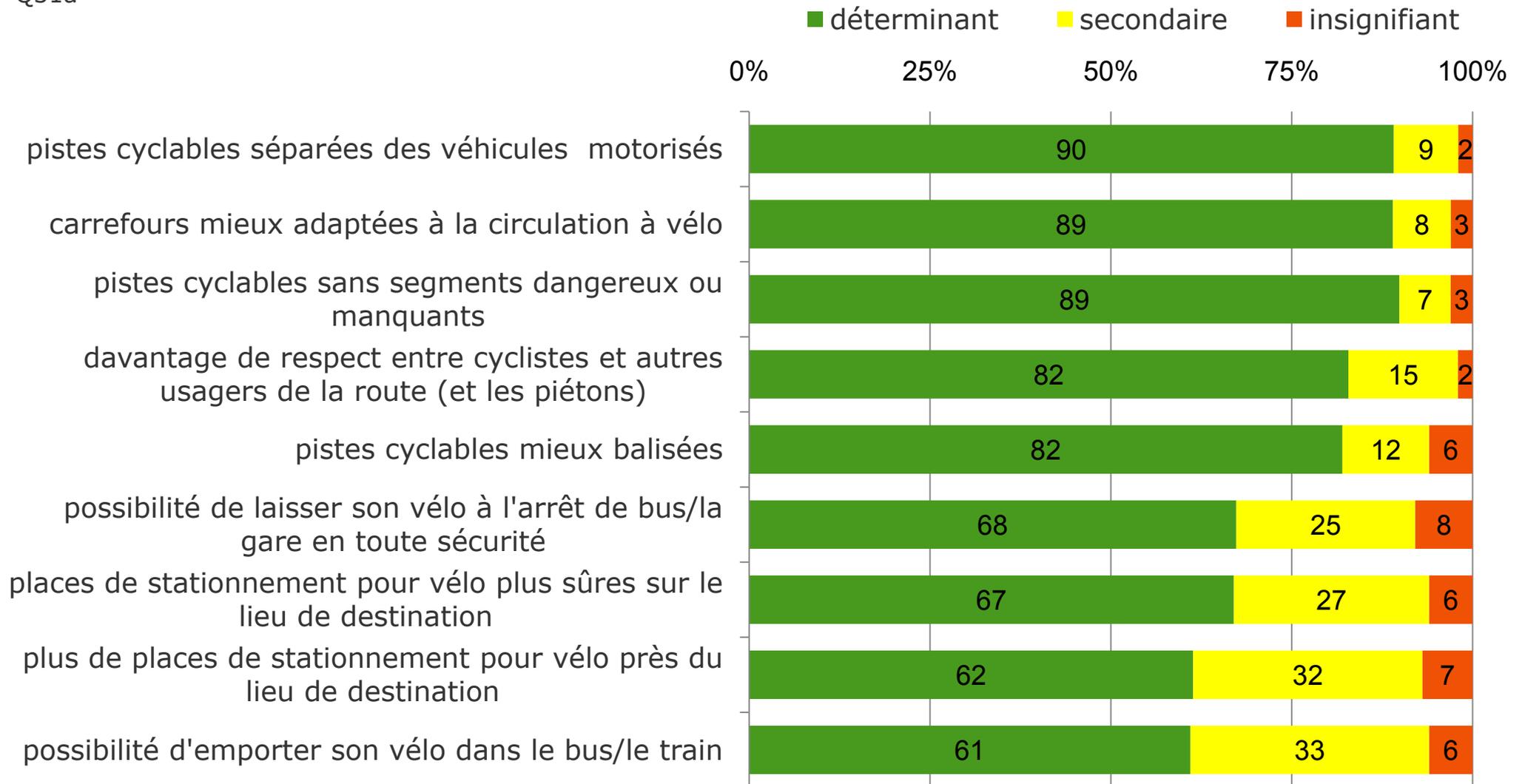
Q31



Aspects faisant progresser l'utilisation du vélo au lieu de la voiture (1/2)

Base : personnes souhaitant privilégier le plus souvent leur vélo par rapport à leur voiture au quotidien et qui ont utilisé un vélo au cours des 12 derniers mois (n = 485)

Q31a

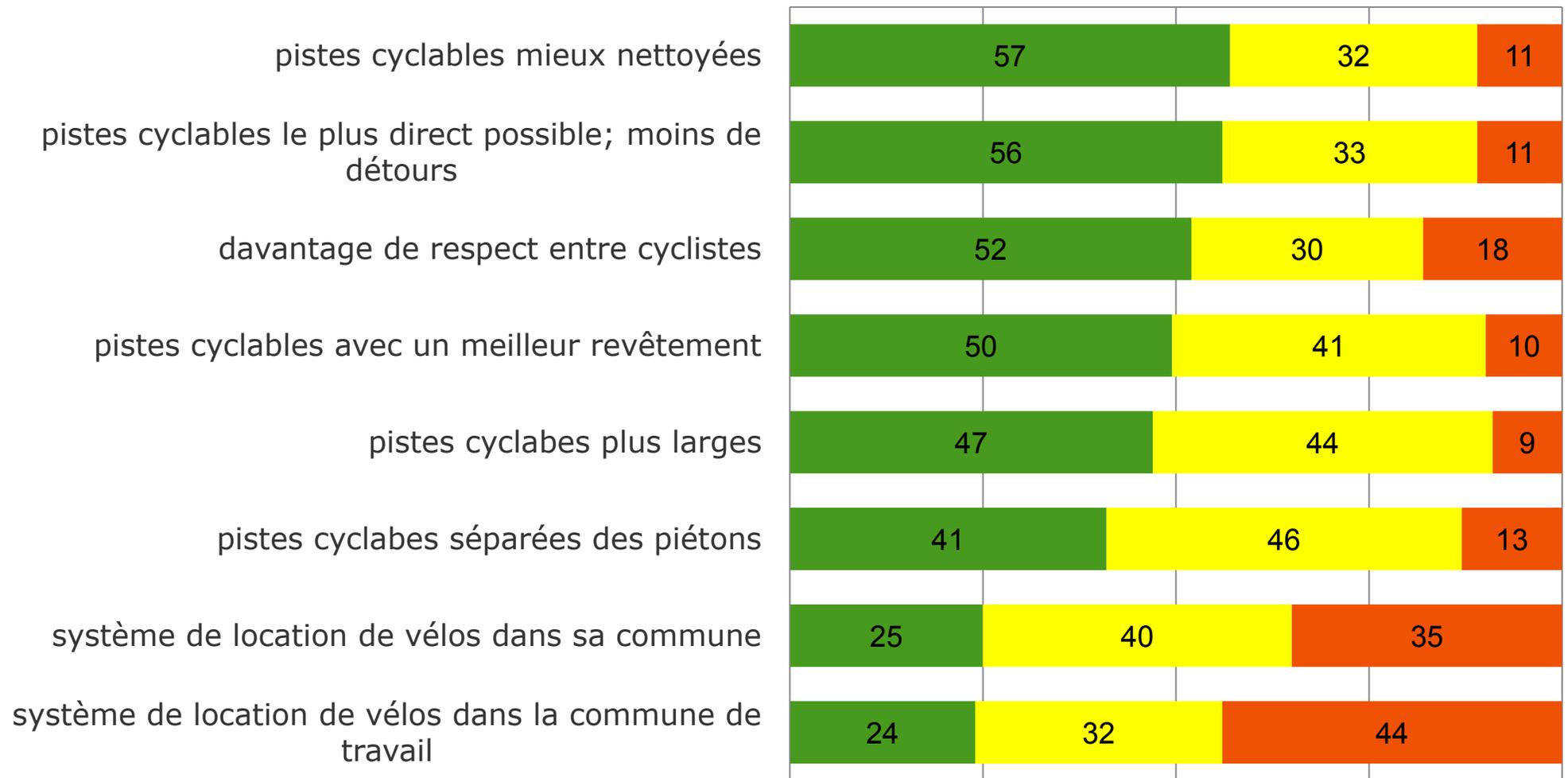


Aspects faisant progresser l'utilisation du vélo au lieu de la voiture (2/2)

Base : personnes souhaitant privilégier le plus souvent leur vélo par rapport à leur voiture au quotidien et qui ont utilisé un vélo au cours des 12 derniers mois (n = 485)

Q31a

■ déterminant 0% 25% 50% 75% 100%
 ■ secondaire
 ■ insignifiant



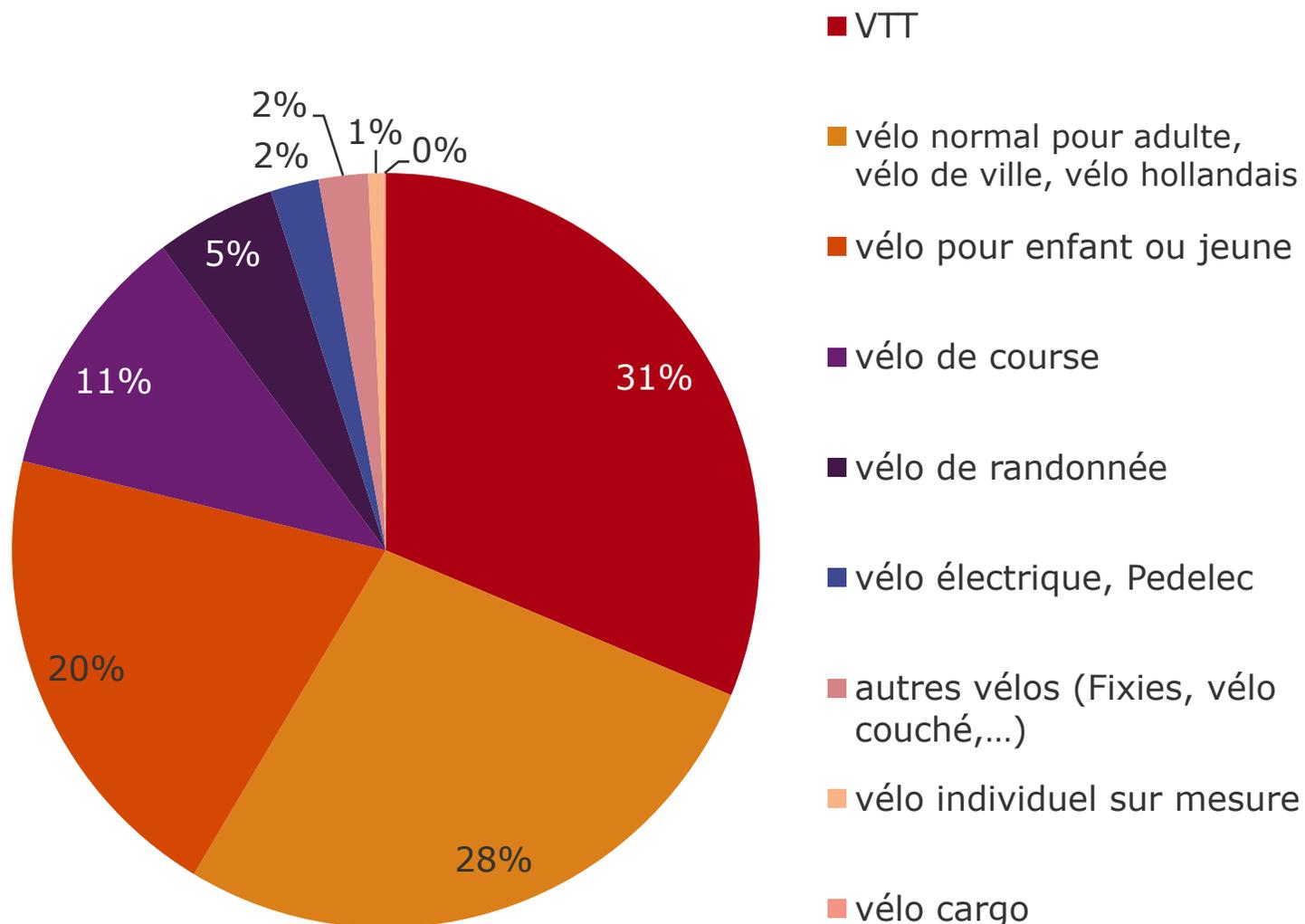
Vélo(s) disponible(s) dans les ménages privés du Luxembourg

Vélo(s) disponible(s) par résident

Il y a 465.029 vélos
dans 87% des 208.565
ménages privés

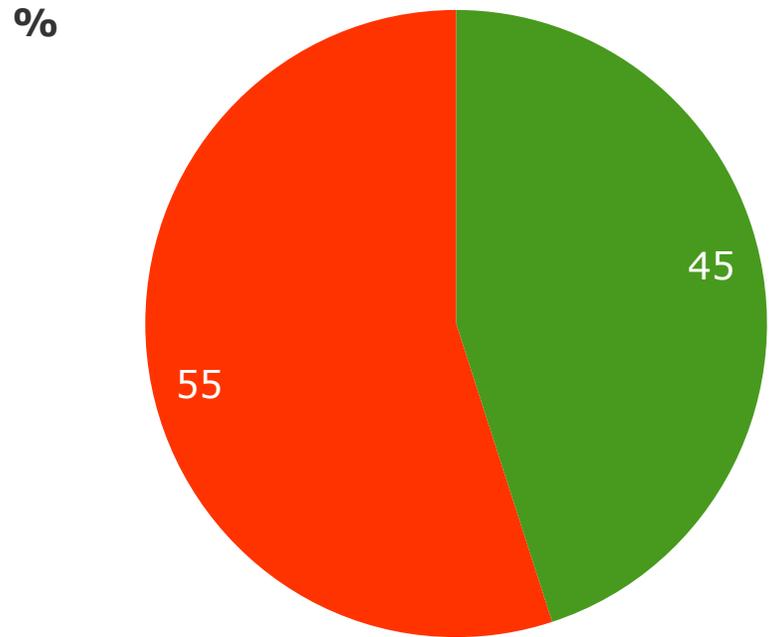
dont 323.393 vélos
ont été utilisés
au cours des
12 mois derniers.

Immatriculations
SNCT 2014:
Voitures particulières
ou à usage mixte:
362'879 (ce qui inclut
les voitures de société.)

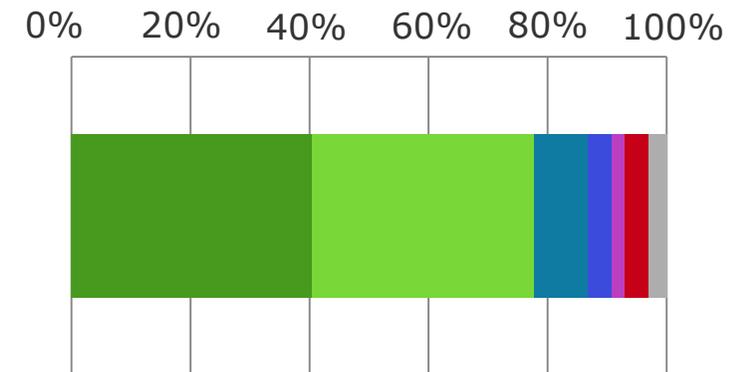


Q1, Q2

Dépenses des ménages privés pour rouler à vélo (au cours des 12 derniers mois)



■ dépenses pour des vélos
 ■ aucune dépense pour des vélos



	%
■ 1 à 99 EUR/an	40
■ 100 à 499 EUR/an	37
■ 500 à 999 EUR/an	9
■ 1000 à 1999 EUR/an	4
■ 2000 à 2999 EUR/an	2
■ 3000 EUR ou plus/an	4
■ sans indication	3

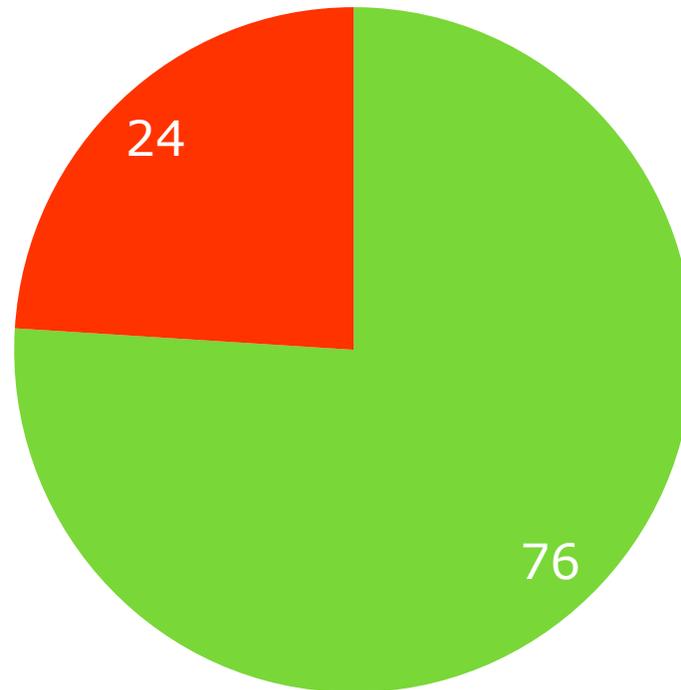
Q3

Envie de marcher davantage au quotidien ?

Q32

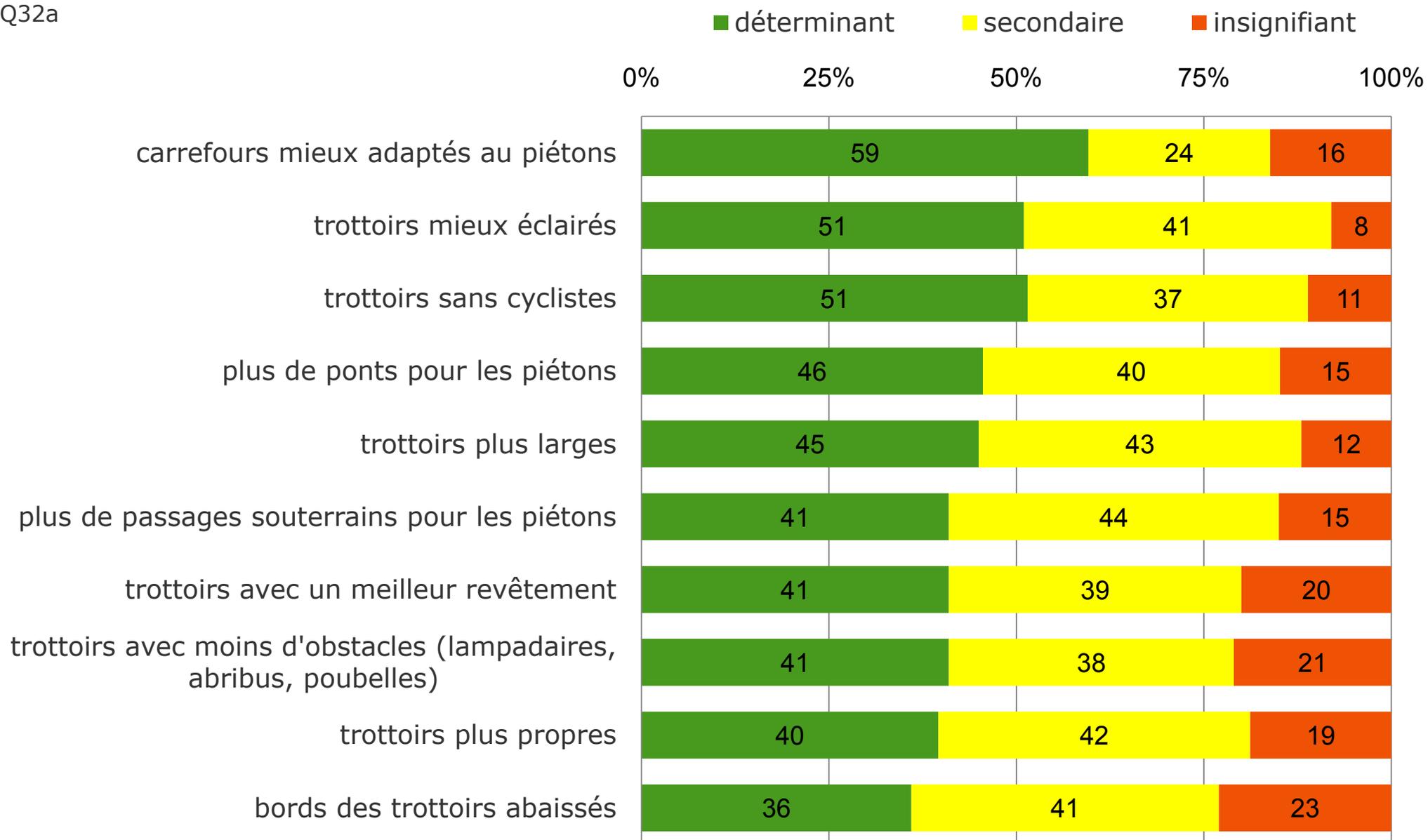
%

■ oui ■ non



Aspects faisant progresser la marche à pieds au quotidien

Q32a



Evaluation des trajets à pied (1/2)

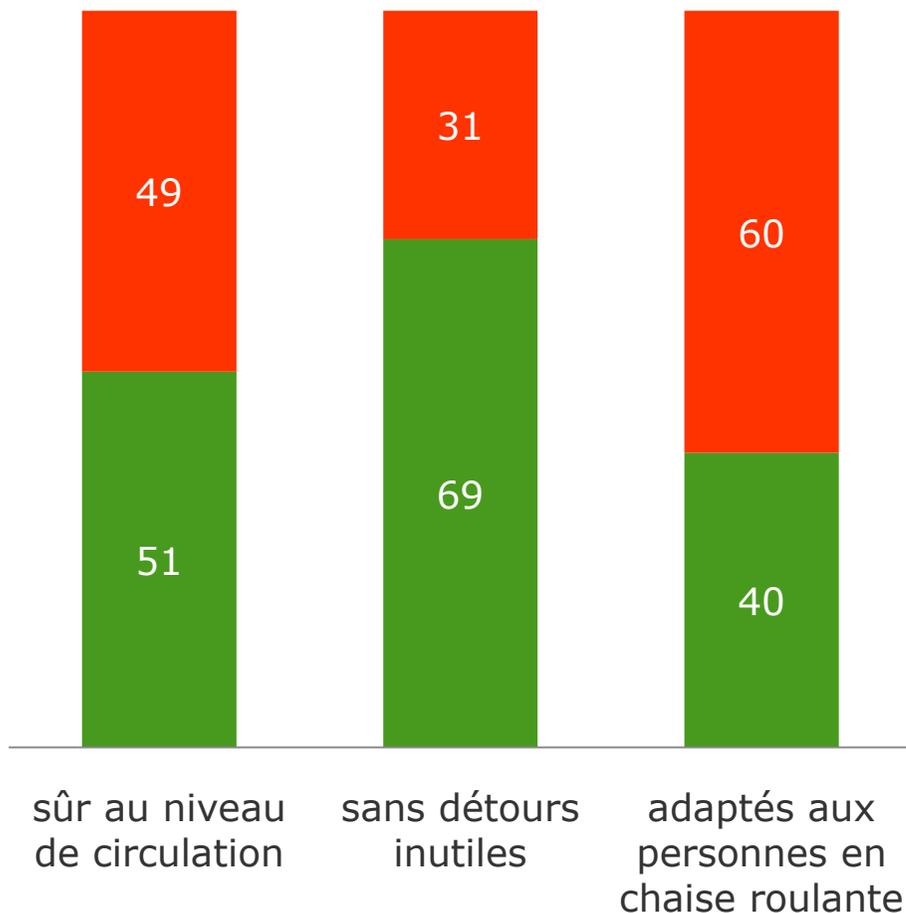
Base : résidents ayant répondu : n = 756 à n = 861

Q25

domicile - école

%

■ oui ■ non

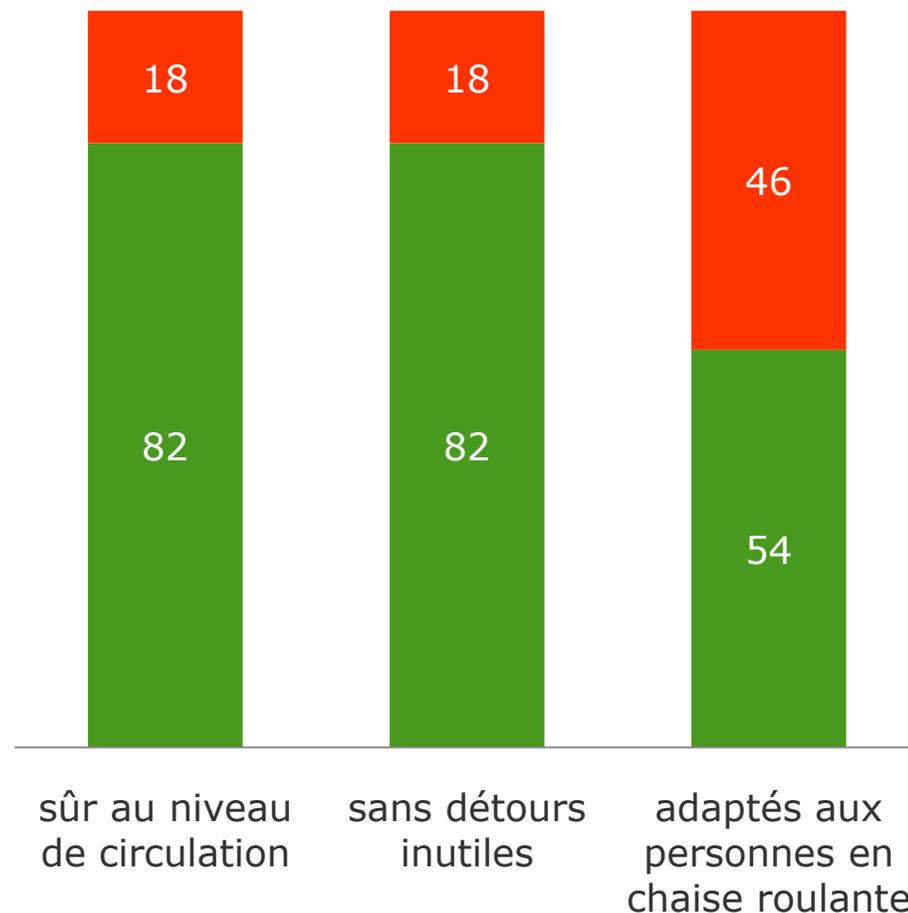


Base : résidents ayant répondu : n = 891 à n = 994

domicile - gare / arrêt de bus

%

■ oui ■ non



Evaluation des trajets à pied (2/2)

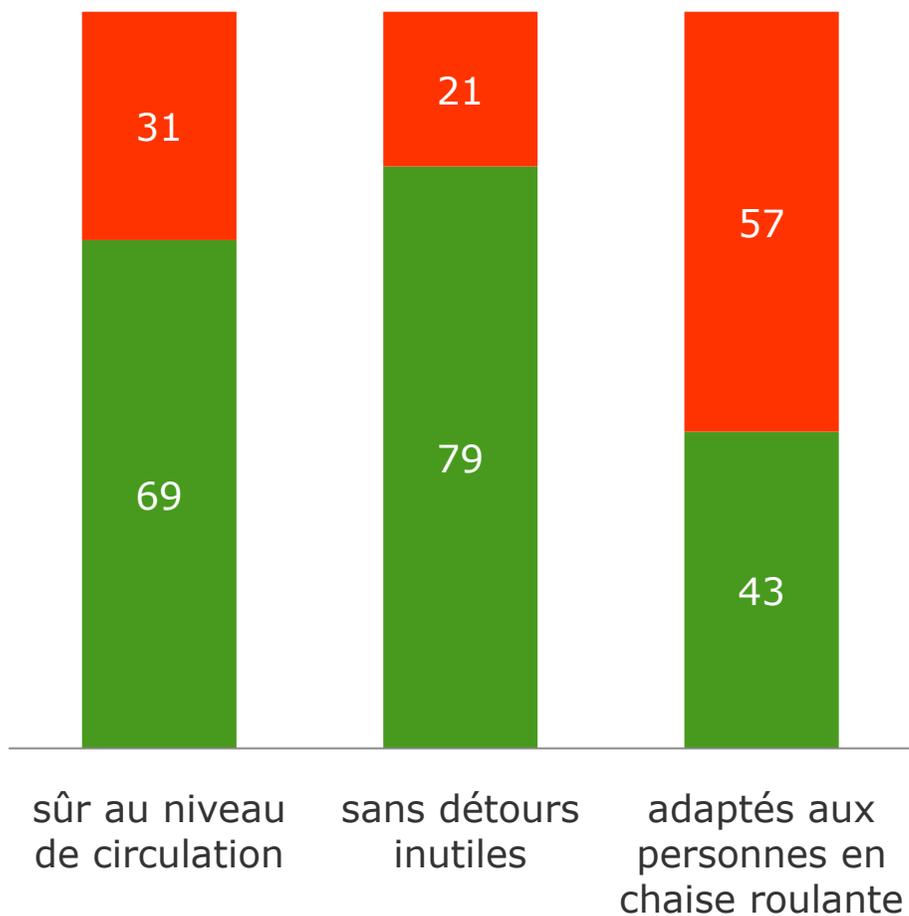
Base : résidents ayant répondu : n = 838 à n = 982

Q25

domicile – centre localité

%

■ oui ■ non



Evaluation des trajets à vélo (1/2)

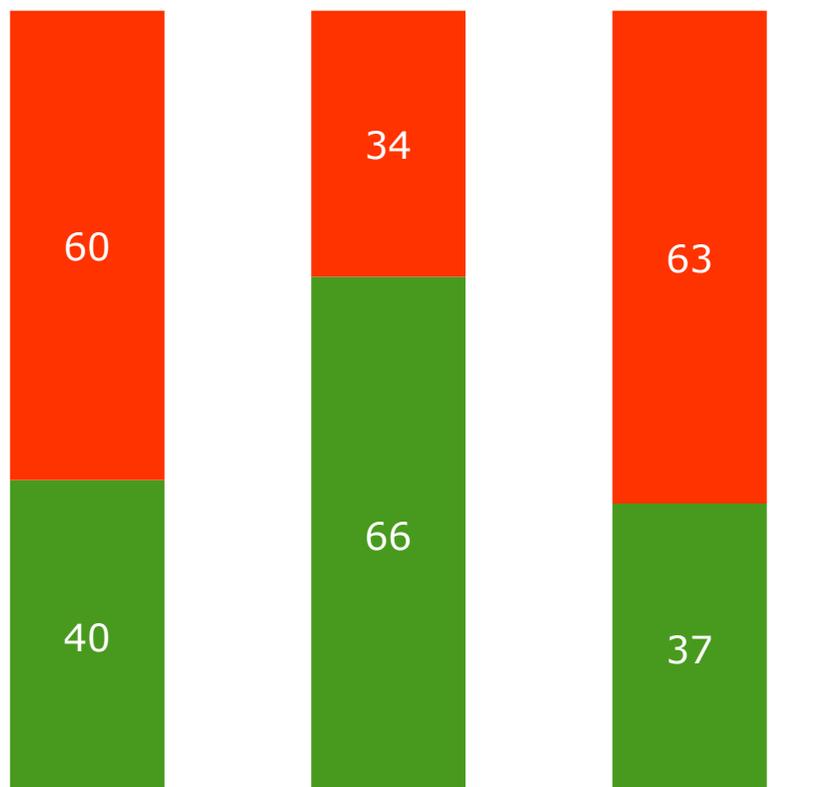
Base : résidents ayant répondu : n = 817 à n = 864

Q26

domicile - école

%

■ oui ■ non



sûr au niveau de circulation

sans détours inutiles

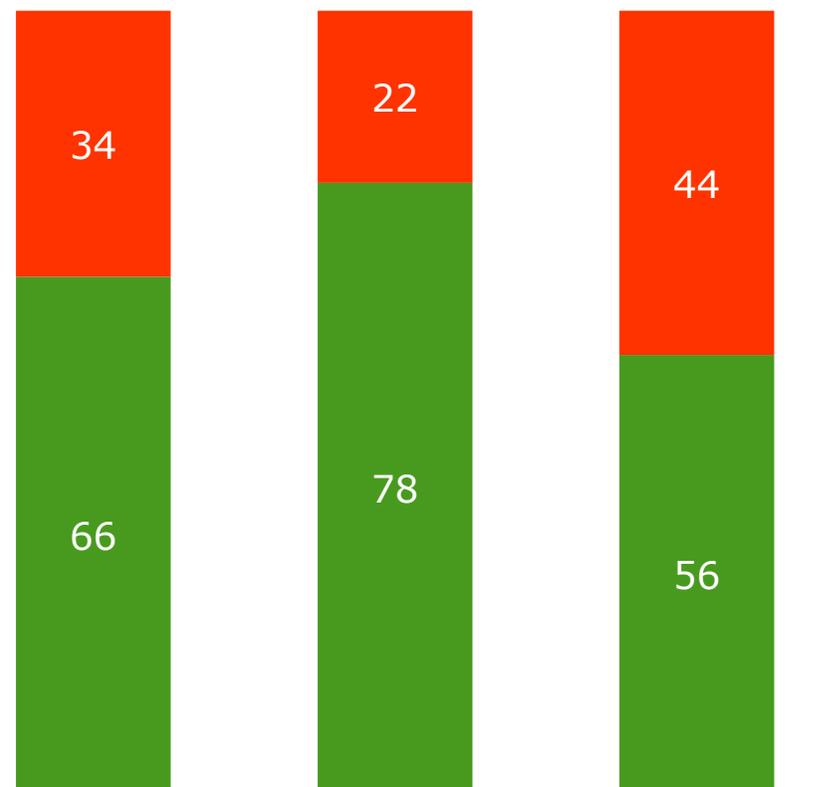
suffisamment balisé

Base : résidents ayant répondu : n = 907 à n = 944

domicile - gare / arrêt de bus

%

■ oui ■ non



sûr au niveau de circulation

sans détours inutiles

suffisamment balisé

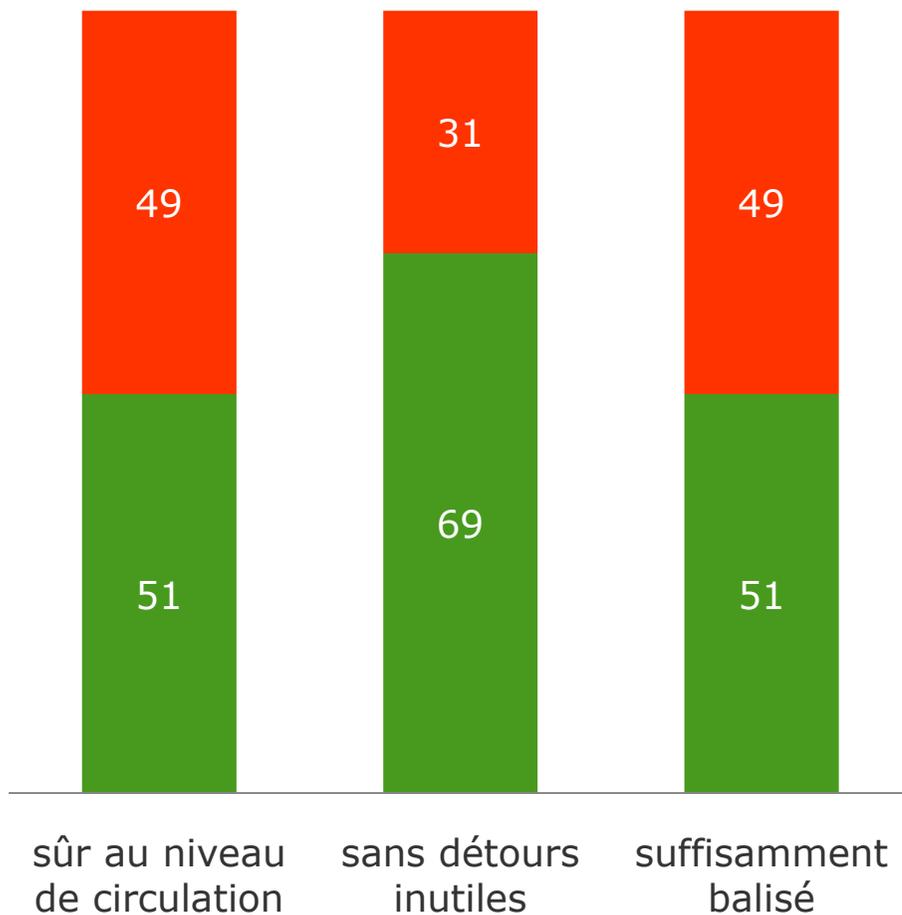
Evaluation des trajets à vélo (2/2)

Base : résidents ayant répondu : n = 897 à n = 948
Q26

domicile – centre localité

%

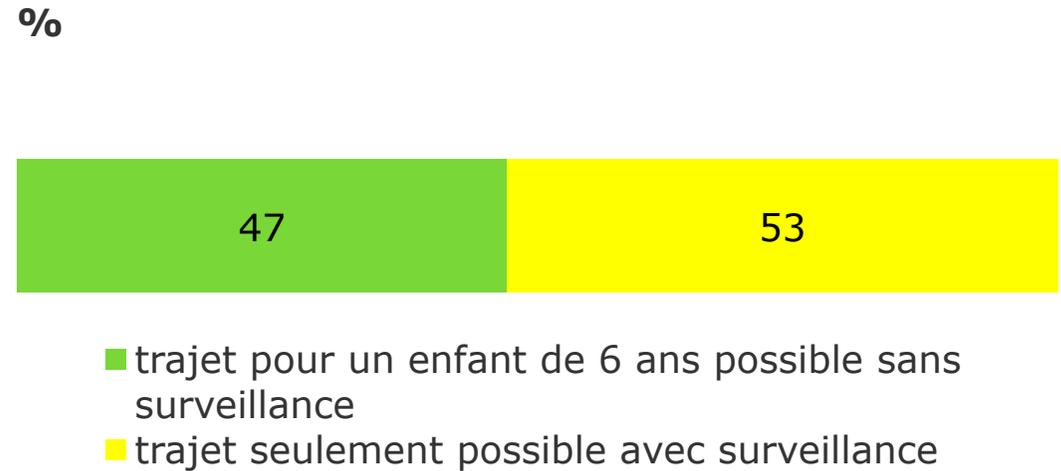
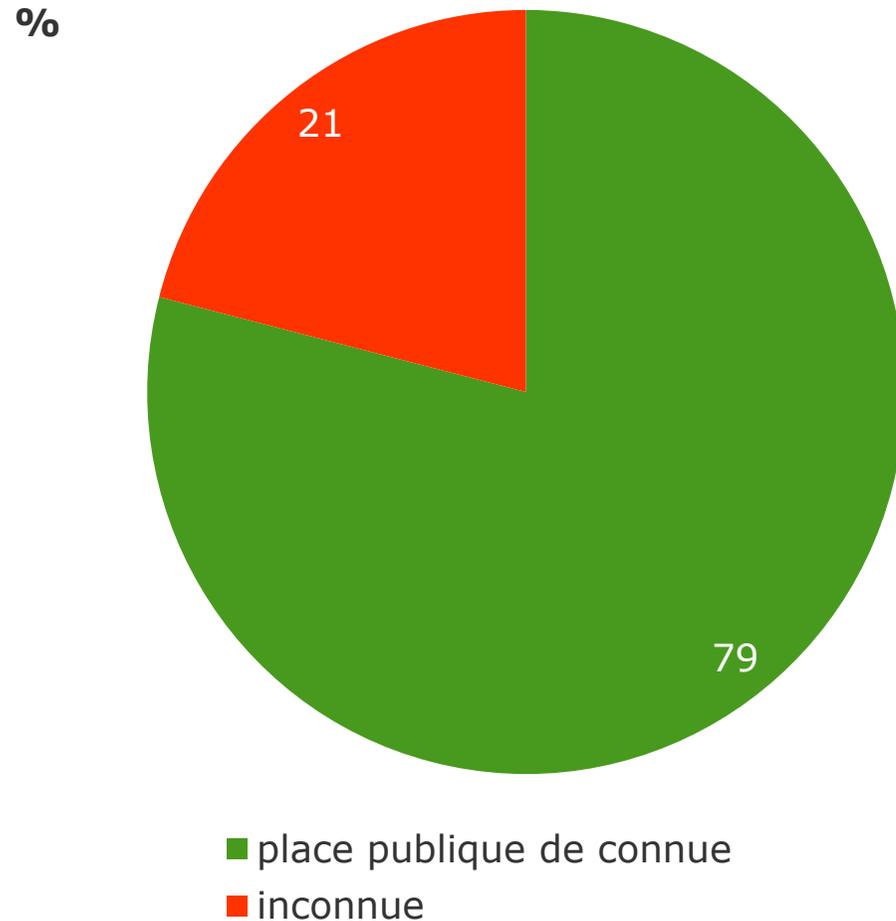
■ oui ■ non



Connaissez-vous dans votre localité une place publique où l'on peut voir des enfants jouer presque tous les jours, dans des conditions météorologiques normales ?

Base: résidents
Q27

Base: résidents qui connaissent une telle place publique (n = 804)

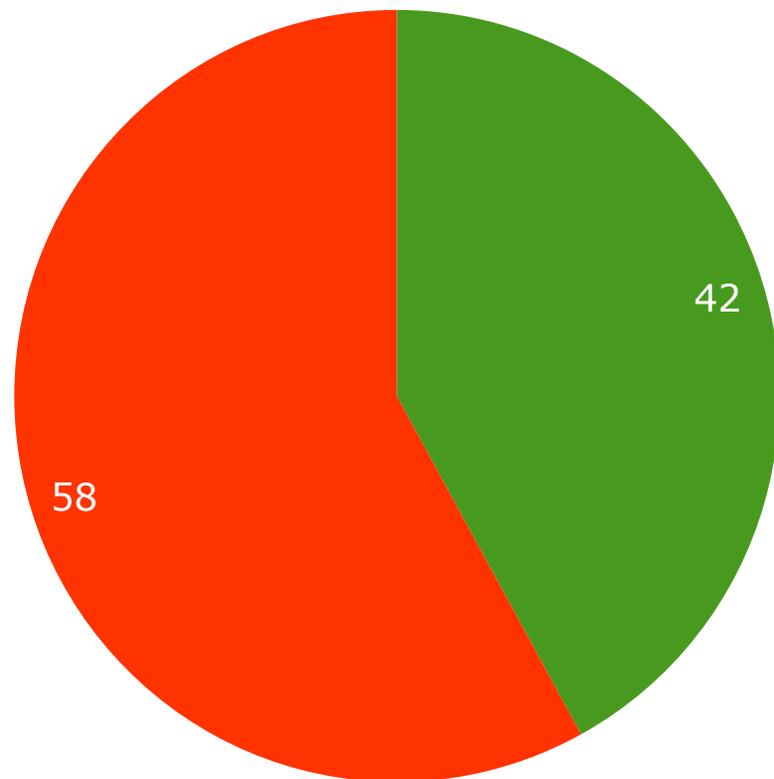


Connaissez-vous dans votre localité une place publique où des adultes se retrouvent presque tous les jours pour se détendre, dans des conditions météorologiques normales ?

Base: résidents

Q28

%



■ place publique de connue
■ inconnue

Base: résidents qui connaissent une telle place publique
(n = 435)

%



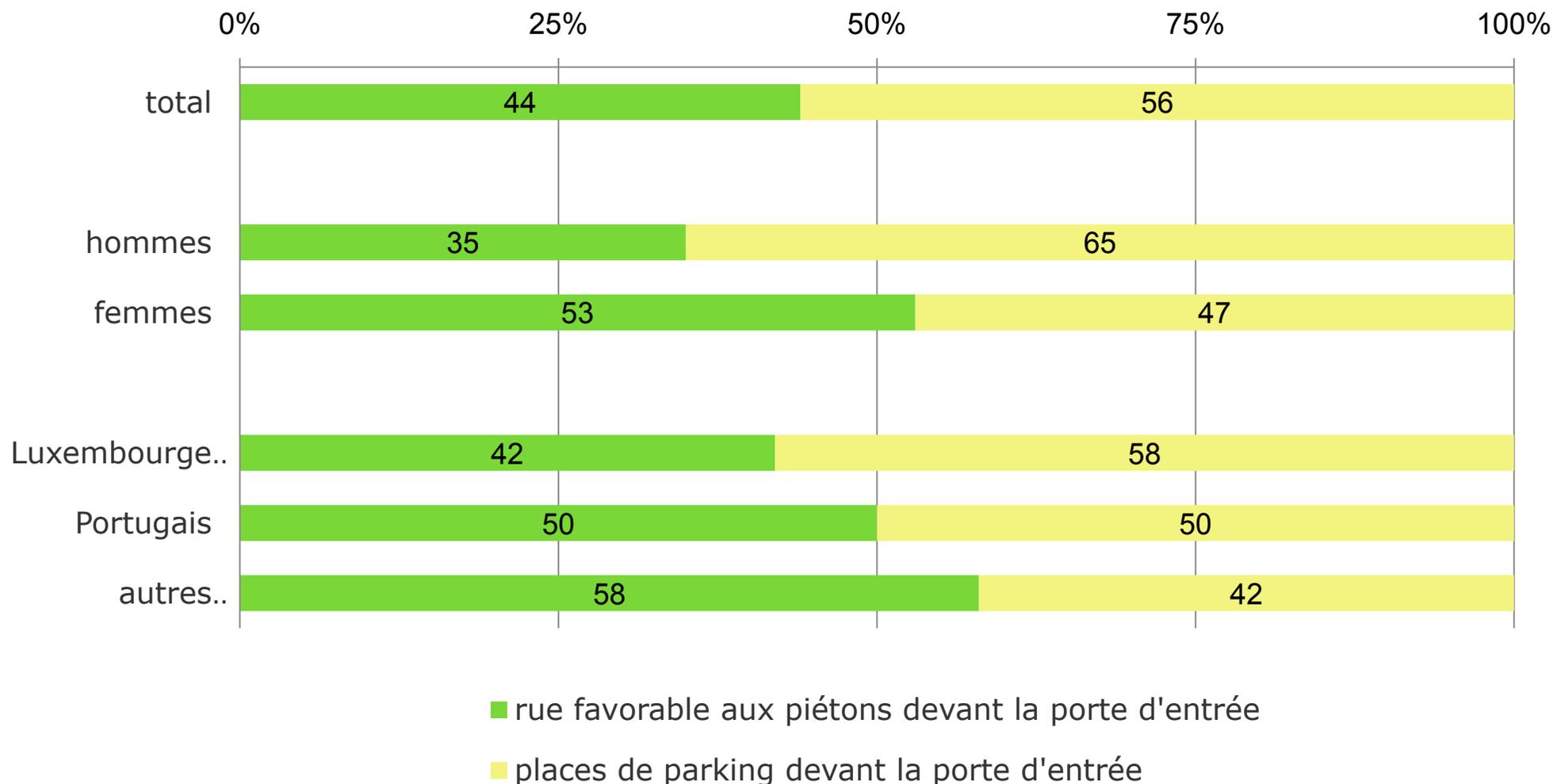
■ trajet facilement possible à pied ou à vélo
■ ce trajet n'est pas facile

Devant sa porte d'entrée on souhaite ...

... une rue favorable aux piétons & parkings à 100 m

... des places de parking & une rue favorable aux piétons à 100 m

Q34

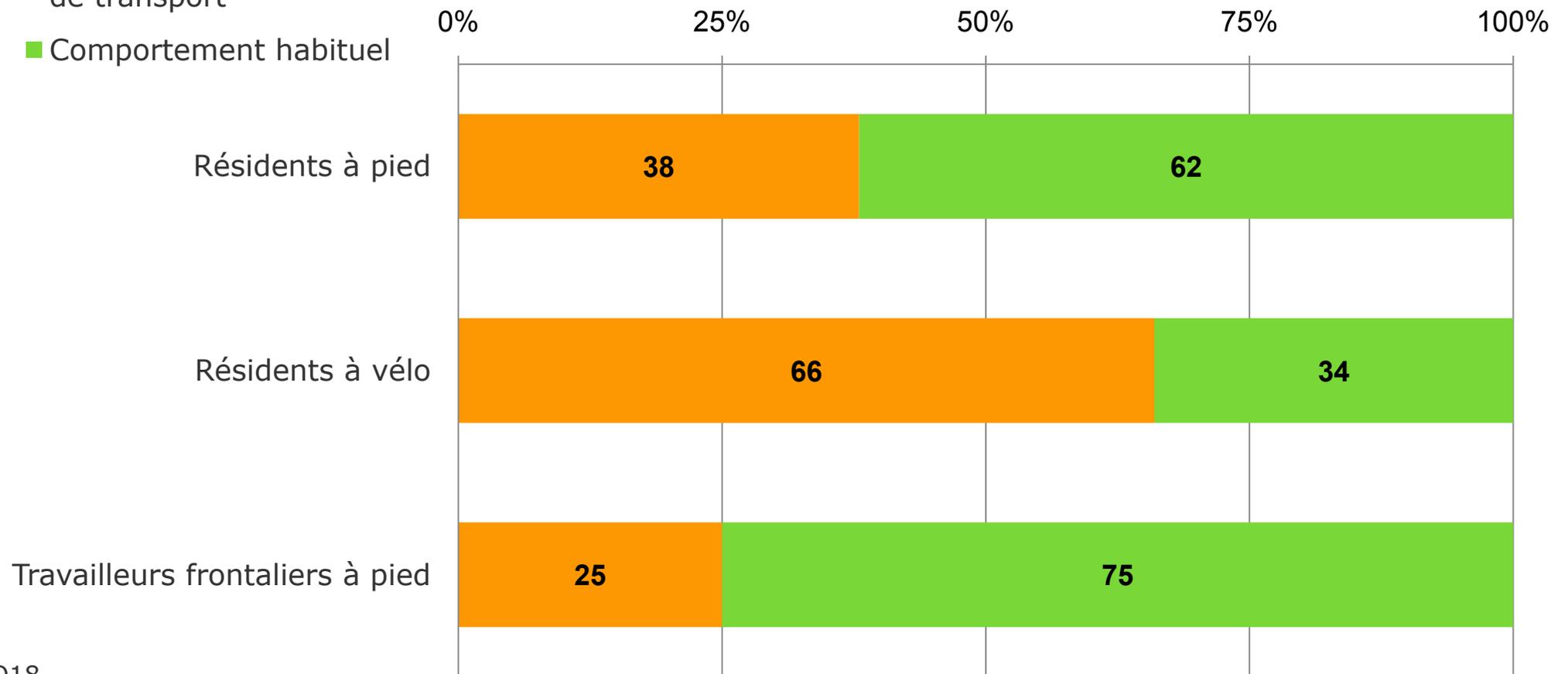


Comportement lors de très mauvaises conditions météo (températures hivernales, verglas, pluie forte ou vent fort).

Résidents professionnellement actifs en dehors de chez eux, élèves, étudiants et travailleurs frontaliers

Base: résidents se déplaçant à pied (n = 291), résidents se déplaçant à vélo (n = 111), travailleurs frontaliers se déplaçant à pied (n = 43)

- Changement de moyen de transport
- Comportement habituel



Q18



Enquête Mobilité douce 2014
Sondage réalisé en septembre 2014

© TNS Janvier 2015

04-14 223 MD